DELIBERATION N°7 DU COMITE SYNDICAL DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER **ET DU ROMORANTINAIS**

N°20-07

Date de convocation

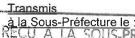
18 février 2020

Nombre de délégués

→ En exercice: 67 ♦ Présents : 35 ♦ Votants: 34

Objet:

TARIFS 2020 DES ANIMATIONS DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



A LA SOUS-PRÉFECTURE LE 1 2 MARS 2020

Reculle

DE ROMORANTIN-LANTHENAY

Publication le : ou notifié le :

> Pour extrait conforme au Registre des délibérations

SELLES-SUR-CHER, le

LE PRESIDENT, Claude CHANAL L'an deux mil vingt, le cinq mars à dix-huit heures, le Comité syndical convoqué, s'est réuni à Villefranche-sur-Cher, sous la présidence de M. Claude CHANAL.

Présents : Les délégués des Communes, Communauté de Communes et Conseil Départemental

ANGE:

CHATEAUVIEUX

CHATRES-SUR-CHER: Claude de CARFORT CHISSAY-EN-TOURAINE Philippe PLASSAIS

CHOUSSY: Christian PONNELLE

COUFFY: Patrice BRAULT

GIEVRES: Robert MOUGNE, Françoise GILOT-

LECLERC

GY-EN-SOLOGNE! Jocelyne DUFRAISSE-

FRIGOLA

LA CHAPELLE-MONTMARTIN ; Claude CHANAL LANGON-SUR-CHER ; Jean-Marc BARY LOREUX : Jacqueline ECHARD, Joël HERISSET

MARAY : Patrick MAILLET, Gérard THUE MENNETOU-SUR-CHER: Christophe THORIN, Martine TONNARD

MEUSNES: Jacky AUGIS MONTRICHARD - VAL DE CHER: Pierre LANGLAIS, Dominique FIDRIC MUR-DE-SOLOGNE : Jérôme FERRE

PRUNIERS-EN-SOLOGNE Claude THEREZE,

Jacqueline COGNET

ROMORANTIN-LANTHENAY: Michel GUIMONET

ROUGEOU : Jean-Paul POIDRAS SAINT-JULIEN-DE-CHEDON : Bernard CHARRET

SASSAY : Sylviane TURMEAUX

SEIGY : Marc RIBEAU

SELLES-SUR-CHER: Francis MONCHET SOINGS-EN-SOLOGNE: Anne-Marie DELALANDE VALLIERES-LES-GRANDES : Francis GESMIER VILLEFRANCHE-SUR-CHER: Jean-Claude OTON,

Isabelle BEAUJARD

VILLEHERVIERS : Hervé DELORME CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS :

Nicole ROGER

CONSEIL DEPARTEMENTAL, Jean-Marie

JANSSENS, Jacques MARIER

Absents excusés :

CHATILLON-SUR-CHER: Pierre JULIEN CHEMERY: Françoise CHARLES CHOUSSY: Christian PONNELLE LE CONTROIS EN SOLOGNE : Jean-Luc

BRAULT, Béatrice HUC, Daniel ROINSOLLE **COUDDES:** Hubert MARSEAULT

COUFFY: Jean-Pierre EPIAIS

FAVEROLLES-SUR-CHER: Bernard GIRAULT, Olivier RACAULT

LASSAY-SUR-CROISNE : Fanny COMPAIGNON de MARCHEVILLE

MUR DE SOLOGNE : Nathalie LEPAPE NOYERS-SUR-CHER: André COUETTE,

Jacques MOREAU

OISLY: Chantal MARDON, Florence JOLY PONTLEVOY: Hubert ARMAND, Jean-Louis

BERTHAULT

SAINT-AIGNAN: Stéphanie ROLAND SAINT-GEORGES-SUR-CHER: Philippe

GAUTHIER

SAINT-JULIEN-SUR-CHER: Romain SOURIOUX,

Florence MALLIET

THESEE : Daniel CHARLUTEAU CC VAL DE CHER - CONTROIS Daniel

CHARLUTEAU

CONSEIL REGIONAL: Tania ANDRE, Jean-Pierre

CHARLES-GUIMPIED.

SOUS PREFECTURE DE ROMORANTIN-LANTHENAY : Madame la sous-Préfète

Catherine FOURCHEROT

Procurations : Annick GOINEAU pouvoir à Jacqueline ECHARD, Jacky DEFORGES pouvoir à Claude CHANAL, Christian SAUX pouvoir à Christophe THORIN, Marie-Pierre BEAU pouvoir à Jacky AUGIS, Patrick LE FRENE donne pouvoir à Francis GESMIER

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la décision de la Ministre de la culture et de la communication du 8 juillet 2014 attribuant le label « Pays d'art et d'histoire » au Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais,

Vu la convention de mise en œuvre du label signée le 11 septembre 2014 par le Président du Pays et le Préfet de Loir-et-Cher,

Vu la délibération n°15.011 autorisant la création d'une régie de recettes,

Considérant la nécessité de définir les tarifs de commercialisation des animations du Pays d'art et d'histoire pour le public individuel et pour les groupes,

Sur proposition de Monsieur le Président,

DECIDE

Article unique: Le Comité Syndical décide de fixer les tarifs 2020 des animations du Pays d'art et d'histoire comme suit :

Public individuel

Plein tarif: 5 € TTC/personne

- Tarif réduit : 3 € TTC/personne (Ce tarif s'applique aux personnes en situation de handicap et aux habitants des communes faisant l'objet de l'animation hors première date d'animation et sur présentation d'un justificatif de domicile).
- Gratuité pour : les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les accompagnateurs de groupe et les habitants des communes concernées par l'animation (pour la première date d'animation uniquement et à l'exclusion des concerts et des spectacles. Sur présentation d'un justificatif de domicile)

Groupes

- Visite en français et en période diurne: forfait de 110 € pour les groupes composés de 23 à 30 personnes adultes. Une majoration de 0,90 €/adulte de la 31e à la 50e personne adulte.
- *Visite en langue étrangère et/ou noctume* : forfait de 220 € jusqu'à 30 personnes adultes. Une majoration de 1,40 €/adulte de la 31e à la 50e personne adulte.

Mise au vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

LE PRESIDENT
Claude CHANAL

SYNDICATION
PAYS le

in WAI LEE d. CHER
et du ROMERANTINAIS
Lanai Soubeyran
rel. 02.54.97.78.60
En. 02.54.97.78.70

SELLES-SUR-CHER